

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
APPEL D'OFFRES OUVERT

Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12
du Code de la commande publique.

1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune d'Épernon, Hôtel de Ville d'Épernon : 8, rue du Général Leclerc – BP 30041 – 28231 EPERNON CDX
Représentée par Monsieur F. BELHOMME, Maire – tél. 02.37.83.40.67 – Fax. 02.37.83.46.49

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, 6 place Aristide Briand – 28230 EPERNON
Représentée par Monsieur S. LEMOINE, Président – tél. 02.37.83.49.33 – Fax. 02.37.83.73.90

Adresse de la plateforme de dématérialisation : <https://www.amf28.org/epernon>

2 - MODE DE PASSATION CHOISI : Appel d'offres ouvert suivant les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique.

3 - OBJET DU MARCHÉ : Hygiène et entretien des bâtiments communaux et communautaires

4 – DESIGNATION DES LOTS :

Sans objet.

5 - LIEU D'EXECUTION DU MARCHÉ : Ville d'Épernon – 28230.

6 – DELAI D'EXECUTION :

12 mois à compter de la date de notification indiquée dans l'ordre de service. Marché renouvelable deux fois pour des périodes équivalentes

7 - MODALITE D'OBTENTION DU DOSSIER

Le dossier de consultation est à télécharger sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.amf28.org/epernon>

8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9- ADRESSE OU LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES

Les candidatures et les offres doivent être transmises par voie électronique via la plate-forme de dématérialisation : <https://www.amf28.org/epernon>

Elles devront être rédigées obligatoirement en langue française.

10 - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES TECHNIQUES DU CANDIDAT

- Une lettre de candidature (imprimé DC1)
- La déclaration du candidat (imprimé DC2)
- Références récentes
- Attestations d'assurance

et conformément au règlement de consultation

11 - CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique.

Critères de choix et de classement des offres :

- 1) Valeur technique des offres qui s'appréciera, notamment à travers les moyens mis en œuvre (moyens humains et techniques) du fait de l'existence d'un système de contrôle interne et par la capacité à s'engager vers une obligation de résultat (jugée sur 60 points).
- 2) Prix des prestations forfaitaire (jugé sur 40 points).
Formule de calcul : $40 \times \frac{OMD}{OC}$
OMD : offre* moins disante = 40
OC : offre* considérée

12 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Conformément au règlement de consultation.

13 – PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LA VISITE OBLIGATOIRE DES LOCAUX

Pour la ville d'Épernon :

Monsieur LOIR - Centre Technique Municipal – Rue des 4 Filles –28230 EPERNON

Tél. : 02 37 83 71 38 / 06.73.08.22.85

francois.loir@ville-epernon.fr

Pour la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

– Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France – 6 Place Aristide Briand –28230 EPERNON

Tél. : 02.37.83.49.33

thierry.poulard@porteseureliennesidf.fr

14 - DATE ET HEURE MITES DE RECEPTION DES OFFRES : 11 JUIN 2019 à 12h00

15 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PUBLICATION : 10/05/2019